

Inégalités de niveau de vie et mesures de la pauvreté en 2006

*Pascal Godefroy, Jérôme Pujol, Émilie Raynaud et Magda Tomasini**

En 2006, le niveau de vie médian, qui partage la population en deux parties égales, est de 17 600 euros, soit 1 470 euros mensuels. Le niveau de vie des 10 % de personnes les plus aisées est 3,4 fois supérieur à celui des 10 % de personnes les plus modestes. Le niveau de vie moyen est globalement croissant avec l'âge jusqu'à 60 ans, puis décroissant. Cependant, les générations n'ont pas toutes au même âge des niveaux de vie équivalents. Si les générations nées avant 1950 ont, à chaque âge, un niveau de vie supérieur à celui de leurs aînées, ce n'est plus le cas pour les générations suivantes.

La pauvreté monétaire relative concerne en 2006 près de 8 millions de personnes, soit 13,2 % de la population. La pauvreté monétaire peut également se mesurer de façon absolue, c'est-à-dire en définissant des normes de consommation en deçà desquelles une personne ne pourrait vivre décemment : elle toucherait alors environ 8 % de la population. La pauvreté en conditions de vie est évaluée via les difficultés matérielles rencontrées par les ménages : elle concerne 12,7 % des ménages, pas nécessairement les mêmes que les ménages pauvres du fait de la faiblesse de leurs revenus.

En 2006, la moitié des ménages de France métropolitaine ont un revenu disponible inférieur à 27 150 euros annuels, soit près de 2 260 euros mensuels. Ce revenu disponible est la somme des revenus des membres du ménage, après redistribution, c'est-à-dire après prise en compte des principales prestations sociales et paiement des impôts directs. La mesure du niveau de vie fait intervenir la taille du ménage. Pour prendre en compte les économies d'échelle que procure la vie en commun, ce n'est pas le nombre de personnes du ménage qui est directement utilisé, mais une échelle d'équivalence, les unités de consommation (UC). Par exemple, il n'est pas nécessaire pour un couple d'acheter un deuxième lave-linge ou de disposer d'une deuxième cuisine pour avoir le même niveau de vie qu'une personne seule. Un ménage de deux personnes ayant un revenu deux fois supérieur à celui d'une personne seule aura un meilleur niveau de vie, en raison de ces économies d'échelle. Le niveau de vie correspond au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'UC et il est attribué à chacun des membres qui composent le ménage. En 2006, le niveau de vie médian, qui partage la population en deux parties égales, est de 17 600 euros, soit 1 470 euros mensuels (*figure 1*).

Hausse régulière du niveau de vie médian

Depuis 1970, le niveau de vie médian en euros constants a régulièrement augmenté. Cette hausse est particulièrement marquée dans les années 1970 et, au cours de la période récente, de 1997 à 2001. Entre les deux, la progression est globalement beaucoup moins

* Pascal Godefroy, Jérôme Pujol, Émilie Raynaud et Magda Tomasini, Insee.

nette. Les difficultés économiques du début des années quatre-vingt contribuent au ralentissement, puis la crise économique qui survient au début des années quatre-vingt-dix pèse encore davantage sur les revenus. La reprise de la fin des années quatre-vingt-dix s'accompagne d'une augmentation des niveaux de vie en termes réels. En raison notamment de la baisse du chômage, elle profite surtout aux moins aisés, de façon cependant moins marquée que dans les années soixante-dix. Fin 2001, le ralentissement économique et la remontée du chômage expliquent en partie le fléchissement de la croissance du niveau de vie jusqu'en 2004.

Le niveau de vie augmente plus fortement en 2005 et 2006, en lien avec le raffermissement de la croissance du PIB en volume. Entre 2005 et 2006, le niveau de vie médian progresse ainsi de 1,7 % en euros constants. La valeur du niveau de vie au-delà duquel se situent les 10 % les plus aisés augmente de 2,9 %, et celle en deçà duquel se situent les 10 % les plus modestes de 1,7 %. Cependant, l'utilisation de données longitudinales met en évidence l'extrême diversité des situations individuelles autour de l'augmentation globale des niveaux de vie (voir le dossier « Des disparités importantes d'évolutions de niveau de vie »). Par exemple, entre 2003 et 2005, 34 % des personnes ont connu une hausse de niveau de vie d'au moins 10 % tandis que 30 % ont subi une diminution de celui-ci d'au moins 10 %.

Les 10 % des personnes les plus modestes ont en 2006 un niveau de vie inférieur à 9 720 euros (1^{er} décile de la distribution des niveaux de vie) alors que celui des 10 % les plus aisés est supérieur à 33 190 euros (9^e décile), soit 3,4 fois plus. Le même rapport interdécile calculé sur la distribution du revenu disponible des ménages s'élève, quant à lui, à 4,6. Ainsi, les niveaux de vie sont moins dispersés que les revenus disponibles, ce qui correspond simplement au passage d'un concept de revenu du ménage à son équivalent individuel par unité de consommation. Ils sont également moins concentrés. Les 20 % des personnes les plus aisées disposent de 38,6 % de la masse des niveaux de vie, soit 4,3 fois plus que les 20 % les plus modestes. Le rapport de la masse des revenus disponibles détenus par les 20 % des ménages les plus aisés, à celle des 20 % les plus modestes s'élève à 5,9.

En 2006, le revenu disponible des 10 % des personnes les plus modestes se compose pour près de 42 % de transferts sociaux. Les prestations familiales et les prestations logement constituent près des trois quarts de ces transferts (73 %). La part des prestations sociales diminue

1. Niveau de vie annuel en euros de 2006 et indicateurs d'inégalité de 1996 à 2006

	1996	1998	2000	2002	2002'	2003	2004	2005	2005'	2006
Niveaux de vie en euros 2006										
1 ^{er} décile (D1)	7 960	8 340	8 730	9 190	9 290	9 320	9 360	9 460	9 560	9 720
Médiane (D5)	14 640	14 900	15 530	16 230	16 360	16 360	16 320	16 610	17 300	17 600
9 ^e décile (D9)	26 680	27 170	28 550	29 350	29 810	29 570	29 360	29 850	32 250	33 190
95 ^e centile	32 330	32 980	35 150	36 190	36 890	36 760	36 490	36 700	40 880	41 870
D9/D1	3,35	3,26	3,27	3,19	3,21	3,17	3,14	3,16	3,37	3,41
D9/D5	1,82	1,82	1,84	1,81	1,82	1,81	1,80	1,80	1,86	1,89
D5/D1	1,84	1,79	1,78	1,77	1,76	1,76	1,74	1,76	1,81	1,81
S20 (%)	9,2	9,4	9,1	9,6	9,6	9,6	9,6	9,6	9,0	9,0
S50 (%)	31,6	31,6	31,4	32,0	31,9	31,9	32,0	31,9	30,8	30,6
S80 (%)	63,5	63,4	63,0	63,5	63,3	63,4	63,4	63,3	61,8	61,4
Indice de Gini	0,271	0,268	0,272	0,267	0,269	0,269	0,268	0,269	0,289	0,293

1. La série comporte deux ruptures : la première en 2002 correspond au passage à l'enquête Emploi en continu ; la seconde en 2005 correspond à la prise en compte des transferts sociaux réels (prestations familiales, prestations logement et minima sociaux) et à une meilleure couverture des revenus du patrimoine.

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante
Lecture : en 2006, les 10 % les plus modestes de la population ont un niveau de vie inférieur ou égal à 9 720 euros (D1) ; le niveau de vie des 10 % les plus aisés est supérieur à 33 190 euros (D9). Les 20 % les plus pauvres perçoivent 9 % de la somme des revenus disponibles par unité de consommation (S20) ; les 20 % les plus aisés disposent de 38,6 % de la somme des revenus disponibles par unité de consommation (=100-S80).

Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1996 à 2005, Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 et 2006.

fortement avec le niveau de vie tandis que celle des revenus d'activité augmente jusqu'au 7^e décile, passant de 42 % à presque 80 %. Au-delà du 7^e décile, la part des revenus d'activité diminue tandis que celles des revenus d'indépendants et du patrimoine augmentent. Les seules prestations sociales encore présentes au-delà du dernier décile sont les prestations familiales dont une partie n'est pas sous condition de ressources (allocations familiales, complément libre choix d'activité de la prestation d'accueil du jeune enfant). La part des impôts augmente avec le décile, traduisant ainsi le caractère progressif du barème de l'impôt sur le revenu.

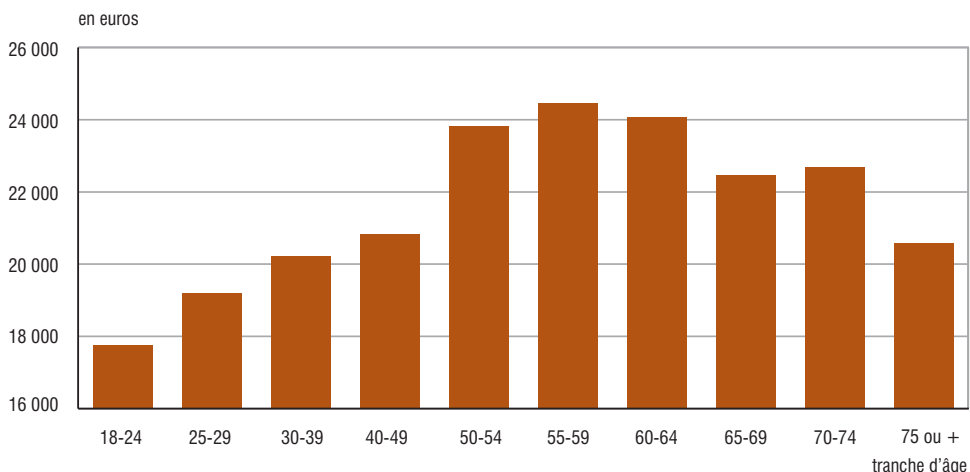
Entre 2005 et 2006, la décomposition du revenu disponible entre revenus, prestations sociales et impôt est stable, à tous les niveaux de revenu, exceptés les plus élevés. Pour les 20 % des revenus supérieurs, les impôts représentent une portion du revenu disponible en diminution de plus de un point, liée à la réforme de l'impôt sur le revenu.

Le niveau de vie évolue avec l'âge

Le niveau de vie moyen est globalement croissant avec l'âge jusqu'à 59 ans, puis décroissant (*figure 2*). L'allure du graphique est en partie liée aux différentes étapes du cycle de vie. Les revenus d'activité ont tendance à augmenter avec l'âge, mais sont contrebalancés par l'arrivée des enfants en début de cycle de vie. À partir de 50 ans, la taille des ménages commence au contraire à se réduire avec le départ des grands enfants. Le niveau de vie moyen est ainsi maximum pour la tranche d'âge de 55-59 ans. Au-delà de 60 ans, le revenu est principalement composé de pensions et retraites, qui sont inférieures aux revenus d'activité de la période précédente.

Les écarts de niveau de vie entre les personnes âgées de 55 à 59 ans (classe d'âge la plus aisée) et leurs aînées sont en moyenne plus faibles qu'avec les plus jeunes. Après 75 ans, le niveau de vie moyen est ainsi proche de celui des quadragénaires et supérieur à celui des trentenaires. La meilleure prise en compte des revenus financiers dans la mesure du niveau de vie avec les enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) a amélioré le niveau de vie relatif des personnes âgées (*voir le dossier « Les nouvelles mesures du revenu dans les ERFS »*). Le patrimoine financier est en effet croissant avec l'âge, même s'il a tendance à se stabiliser au cours de la retraite (*voir le dossier « Le patrimoine des ménages retraités »*).

2. Niveau de vie moyen selon l'âge



Champ : personnes âgées de 18 ans ou plus, vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2006.

Les disparités de niveau de vie sont un peu plus importantes parmi les seniors que parmi les générations plus jeunes : avec la nouvelle mesure du niveau de vie par l'ERFS, le rapport interdécile est de 3,5 pour les 55 ans et plus et de 3,4 pour les moins de 55 ans. La concentration des niveaux de vie devient aussi plus importante : l'indice de Gini est de 0,315 après 55 ans et de 0,282 avant. Les revenus du patrimoine financier qui contribuent davantage au revenu des seniors sont en effet plus concentrés que d'autres types de revenus.

Le niveau de vie par âge observé une année donnée est lié au cycle de vie mais également à des effets générationnels. Par exemple, l'arrivée à l'âge de la retraite de générations ayant bénéficié de réglementations plus favorables en matière de retraite, où les carrières féminines ont été plus longues, a permis une amélioration du niveau de vie des plus âgés, d'une génération à l'autre de 1970 à 1990. La comparaison d'un équivalent du niveau de vie par âge et par génération permet de voir si le renouvellement actuel des générations s'accompagne d'une hausse ou d'une baisse du niveau de vie (*encadré 1*).

La pauvreté, les pauvretés

La connaissance des revenus et des niveaux de vie permet de mesurer la pauvreté sous l'angle monétaire. Mais il est communément admis que la pauvreté est multiforme et dépend des présupposés éthiques qui sous-tendent ces approches. La pauvreté peut ainsi être abordée dans sa seule dimension monétaire, mais également via une analyse des conditions de vie. D'autre part, la définition d'un seuil en deçà duquel on serait pauvre fait débat. Il peut être déterminé relativement à la situation générale de la population, ou résulter d'un jugement de valeur sur les éléments dont une personne doit disposer pour couvrir ses besoins fondamentaux. L'évaluation d'un taux de pauvreté donne lieu à autant de variantes que d'approches : pauvreté monétaire relative (et sa variante prenant en compte l'inflation), pauvreté monétaire absolue, pauvreté en conditions de vie.

Une mesure relative de la pauvreté monétaire : près de 8 millions de personnes

Le taux de pauvreté monétaire habituellement mesuré est défini comme la proportion d'individus ayant un niveau de vie inférieur à un certain seuil, le seuil de pauvreté. Ce seuil est calculé par rapport à la médiane de la distribution des niveaux de vie. L'Insee et l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Onpes) ont adopté la norme européenne qui retient ce seuil à 60 % du niveau de vie médian. En 2006, ce seuil de pauvreté vaut 880 euros par mois (*figure 3*). Un individu vivant seul est qualifié de pauvre dès lors que son revenu disponible est inférieur à 880 euros par mois.

3. Indicateurs de pauvreté de 1996 à 2006 (seuil à 60 % de la médiane)

	1996	1998	2000	2002	2002 ¹	2003	2004	2005	2005 ¹	2006
Taux de pauvreté (en %)	13,5	12,8	12,7	12,2	12,0	12,0	11,7	12,1	13,1	13,2
Seuil de pauvreté (en euros 2006/mois)	732	745	776	812	818	818	816	830	865	880
Niveau de vie médian des personnes pauvres (en euros 2006/mois)	598	617	643	680	685	673	669	680	704	720
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	7 628	7 275	7 328	7 147	6 976	7 015	6 867	7 136	7 722	7 862
Intensité de la pauvreté ² (en %)	18,3	17,2	17,1	16,2	16,3	17,7	18,0	18,2	18,6	18,2

1. La série comporte deux ruptures : la première en 2002 correspond au passage à l'enquête Emploi en continu ; la seconde en 2005 correspond à la prise en compte des transferts sociaux réels (prestations familiales, prestations logement et minima sociaux) et à une meilleure couverture des revenus du patrimoine.

2. L'intensité de la pauvreté est définie comme l'écart entre le seuil de pauvreté et la médiane des niveaux de vie des personnes pauvres, rapporté au seuil de pauvreté.

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1996 à 2005, Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 et 2006.

Niveaux de vie : un rattrapage des jeunes générations ?

Cet encadré est extrait de travaux à paraître, réalisés par Carole Bonnet (Ined).

Les derniers travaux sur les évolutions du revenu par génération faisaient état d'une dégradation relative du niveau de vie des générations les plus jeunes par rapport à leurs aînées [Legris et Lollivier, 1996 ; Insee, 1998]. Les générations nées jusqu'à la guerre ont à chaque âge un niveau de vie supérieur à celui des générations précédentes au même âge. À partir des générations 1950 et suivantes, ce n'est plus le cas. Dans un contexte de croissance économique plus faible et plus volatile à partir de 1975, les générations entrent sur le marché du travail dans de moins bonnes conditions. Ce constat alimente alors la thématique d'un potentiel conflit de générations entre lesquelles les gains d'une croissance ralentie seraient inégalement répartis [Chauvel, 1998].

Deux questions se posent à l'issue de ces différents travaux :

- un rattrapage peut-il s'opérer pour les générations qui ont débuté avec un niveau de vie relatif plus bas que leurs aînées ? Dit autrement, ces générations peuvent-elles voir leur niveau de vie s'améliorer au fil de leur carrière pour rattraper et même dépasser celui des générations précédentes ?

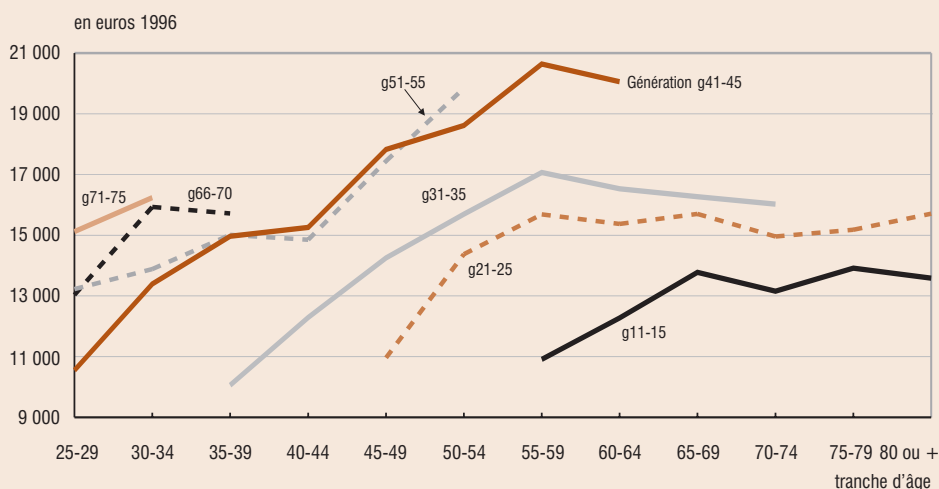
- les générations les plus jeunes considérées dans ces travaux étaient nées entre 1961 et 1965.

Observe-t-on sur les « nouvelles » jeunes générations, une poursuite de la dégradation relative du niveau de vie ?

S'il est difficile de donner une réponse complète aux deux questions précédentes, car il faudrait en particulier disposer de l'intégralité du cycle de vie des générations, on peut cependant apporter quelques éclairages. Pour cela, il a été procédé à une actualisation des données disponibles au milieu des années 1990, à l'aide des enquêtes Revenus fiscaux 1996 à 2005. Pour assurer la comparabilité des résultats sur longue période, le raisonnement a porté sur des revenus fiscaux (revenus déclarés au fisc) par unité de consommation (UC) plutôt que des niveaux de vie : en effet, dans les ERF antérieures à 1990, un certain nombre de prestations sociales (les allocations de logement, par exemple) ne sont pas incluses dans la mesure du niveau de vie, rendant la comparaison d'une enquête à l'autre délicate. Les revenus fiscaux sont en outre observés au niveau du ménage et pas de l'individu. *A priori*, si ce changement d'unité de mesure modifie, certes, les niveaux, il ne devrait en revanche pas affecter la dynamique de manière trop importante.

Le constat général dressé au milieu des années 1990 est globalement similaire en 2005 (*figure a*).

a. Revenu fiscal annuel des ménages par UC selon l'âge de la personne de référence



Champ : individus des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est ni étudiante ni militaire du contingent.
Lecture : les générations nées de 1951 à 1955 disposent en moyenne entre 35 et 39 ans d'un revenu fiscal par UC de 15 000 euros.
Sources : Insee ; DGI, ERF 1970-2005, calculs de C. Bonnet pour 1997-2005.

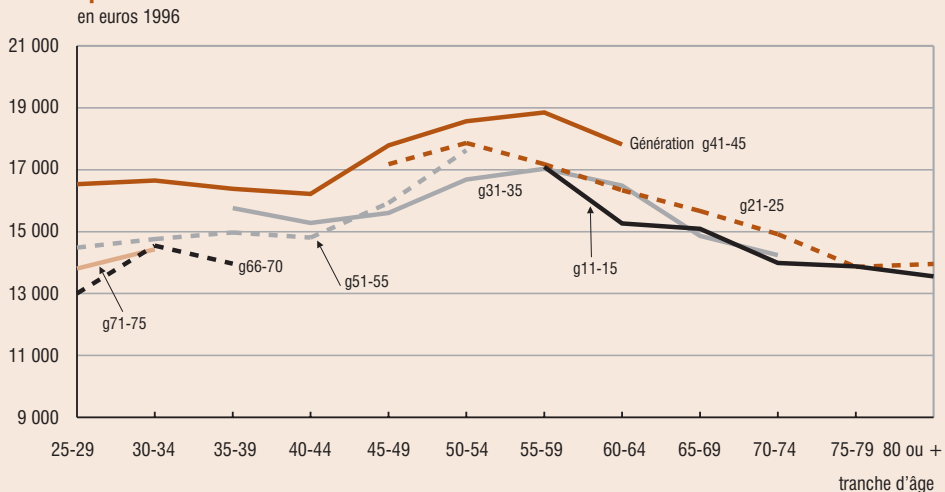
La génération 1945 est la dernière pour laquelle le revenu par UC est supérieur à celui des générations précédentes. Les générations postérieures ont des revenus fiscaux très proches de ceux de leurs aînées. Toutefois, si le niveau de vie des générations nées entre 1946 et 1955 est relativement proche de celui de la génération 1941-1945 pour des âges inférieurs à 49 ans, il semble que les premières ont enregistré des gains de niveau de vie relativement plus importants que les autres générations sur la période, ce qui leur permet d'avoir un niveau de vie sensiblement supérieur à leurs aînées à partir de 50 ans. En outre, la dégradation relative du revenu par UC semble s'être interrompue pour les générations les plus récentes, nées entre 1965 et 1975. En effet, leur revenu par UC est supérieur à celui de leurs aînées pour les âges considérés (25-34 ans), même si à 35-39 ans, le revenu de la génération 1966-1970 est à nouveau très proche de celui de son aînée. Les générations récentes ont certainement davantage profité de la reprise de la croissance de la fin des années 1990.

Les constats sont les mêmes lorsqu'on étudie la position relative et non plus absolue des générations. Il s'agit alors de neutraliser dans l'analyse l'effet de la croissance générale des revenus observés entre 1996 et la date d'observation des revenus de chaque génération. On corrige les revenus par UC calculés précédemment de cette croissance générale. On dispose

ainsi d'une photographie de la position relative des différentes générations et du profil du revenu par UC au cours du cycle de vie, indépendamment de la croissance générale des revenus (figure b). Les travaux du milieu des années 1990 [Insee, 1998] mettent en évidence la déformation de ce profil de cycle de vie au fil des ans. Les auteurs soulignent alors qu'« aux âges élevés, le revenu fiscal par UC augmente pour les générations les plus récentes par rapport aux générations juste antérieures. Dans le même temps, on observe une translation vers le bas, pour les générations récentes du revenu fiscal des ménages de moins de 40 ans ». Il semble que ce mouvement se soit pour l'instant arrêté : à partir des générations nées après 1960, les courbes se situent à peu près au même niveau.

Le constat d'un arrêt de la dégradation relative de la situation des plus jeunes générations pourrait être renforcé si l'on pouvait employer une autre mesure des revenus par UC. Le revenu déclaré fiscalement ne comprend en effet ni les prestations sociales, ni les transferts entre générations et au sein des familles. [Lollivier 1999] montre ainsi que lorsque l'on étudie la consommation ou les difficultés financières, il n'apparaît pas de dégradation forte de la situation des jeunes générations. *A contrario*, les différences entre générations pourraient être accentuées si l'on pouvait prendre en compte l'intégralité des revenus du patrimoine dans ces analyses, et pas seulement ceux déclarés au fisc.

b. Revenu fiscal annuel des ménages par UC selon l'âge de la personne de référence en équivalent revenu 1996



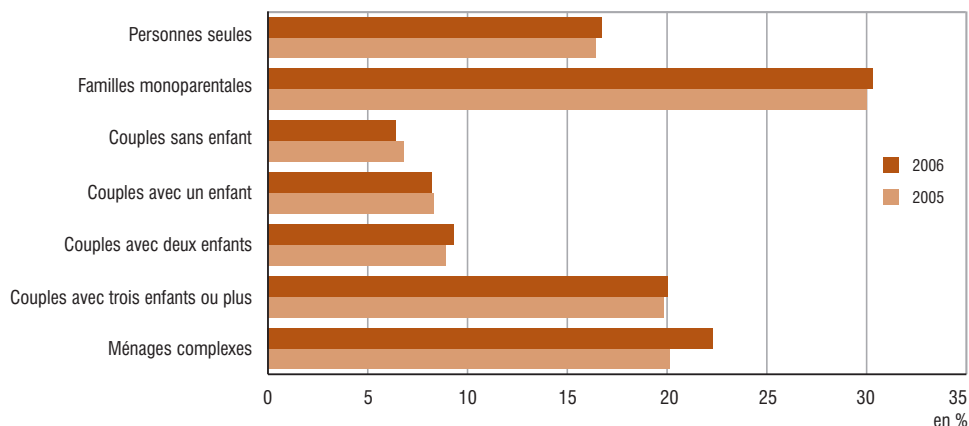
Les membres d'un couple sans enfant sont considérés comme pauvres si le revenu disponible de leur ménage est inférieur à 1 320 euros par mois (880 euros multiplié par 1,5 UC). Pour un couple avec enfants, il faut ajouter au seuil précédent un montant par enfant (264 euros par enfant de moins de 14 ans et 440 euros au-delà de cet âge) pour déterminer si les personnes du ménage sont pauvres ou non. À titre de comparaison, au 1^{er} janvier 2006, le plafond du RMI est de 433 euros par mois pour une personne seule et de 650 euros pour une personne seule avec un enfant ou un couple sans enfant. Le taux de pauvreté au seuil de 60 % de la médiane est de 13,2 % en 2006, ce qui représente 7,9 millions de personnes vivant en dessous de ce seuil. Parmi elles, une moitié a un niveau de vie inférieur à 720 euros mensuels.

Entre 2005 et 2006, le taux de pauvreté peut être considéré comme stable : la variation annuelle enregistrée, une hausse de 0,1 point, est inférieure à la marge d'incertitude qui affecte toute grandeur statistique calculée à partir d'une enquête par sondage (+/- 0,5 point pour le seuil à 60 %). De ce fait, les évolutions d'une année à l'autre doivent être interprétées avec prudence. Cette quasi-stabilité du taux de pauvreté s'inscrit dans la tendance observée depuis 2002. La période 2002-2006 tranche avec les années 1997-2002 marquées par une forte croissance économique, de nombreuses créations d'emploi et une réduction de la pauvreté.

Les familles monoparentales, les plus touchées par la pauvreté monétaire relative

30,3 % des personnes vivant au sein d'une famille monoparentale sont confrontées à la pauvreté, soit une proportion 2,3 fois plus importante que dans l'ensemble de la population (figure 4). Ceci représente plus de 1,6 million de personnes vivant sous le seuil de pauvreté. Les familles monoparentales sont le plus souvent constituées d'une mère et de ses enfants (85 % des cas). Cette situation est encore plus fréquente pour les familles monoparentales sous le seuil de pauvreté (91 % des cas). Les mères ne sont alors que 35 % à occuper un emploi tandis que 22 % sont au chômage. Les transferts sociaux des familles monoparentales constituent 19 % de leur revenu disponible contre 6 % pour le reste de la population. À l'inverse, les types de ménages les moins touchés par la pauvreté sont les couples sans enfant : seuls 6,4 % des personnes en couple sans enfant sont dans ce cas.

4. Taux de pauvreté selon le type de ménage



Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Note : le seuil de pauvreté est pris à 60 % de la médiane des niveaux de vie.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 et 2006.

L'intensité de la pauvreté rend compte de la distance entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Cet écart est de plus de 20 % pour les personnes seules et les familles monoparentales. Au sein de ces deux dernières catégories, la moitié des personnes pauvres a un niveau de vie inférieur à 700 euros mensuels. Les personnes des couples pauvres sans enfant subissent une pauvreté relativement moins « intense » (13,1 %). Ainsi, les familles monoparentales sont les plus fréquemment touchées par la pauvreté et elles le sont plus intensément que les familles biparentales. Au cours des dix dernières années, la baisse de la pauvreté a plutôt bénéficié aux familles nombreuses (couples ayant trois enfants ou plus), dont le taux de pauvreté a baissé de l'ordre de 5 points, alors que la situation des personnes seules et des familles monoparentales a peu évolué.

L'emploi reste une protection contre la pauvreté monétaire relative

En 2006, 9,8 % des personnes actives au sens du Bureau international du travail (BIT), c'est-à-dire occupant un emploi ou en recherchant un, ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté, alors que 15 % des inactifs sont dans cette situation. Parmi les actifs, le risque d'être pauvre est 4,8 fois moins élevé pour les actifs en emploi que pour les chômeurs. Avec un taux de pauvreté de 35,4 %, les chômeurs sont en effet les plus atteints par la pauvreté monétaire. Toutefois, occuper un emploi ne met pas complètement à l'abri de la pauvreté : 1,8 million de personnes actives et en emploi vivent en dessous du seuil de pauvreté.

9,6 % des retraités ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté, ce qui représente 1,2 million de personnes. Les taux de pauvreté des enfants et des étudiants qui vivent chez leurs parents sont élevés, respectivement 17,7 % et 18,2 %. Même s'ils bénéficient des revenus d'activité et de remplacement apportés par les personnes avec lesquelles ils habitent, ils ont en moyenne un niveau de vie plus faible que les actifs parce qu'ils contribuent peu ou pas aux revenus du ménage mais augmentent le nombre d'unités de consommation. Ainsi, 2,4 millions d'enfants appartiennent à un ménage pauvre et représentent 30 % de la population pauvre.

Une autre approche de la pauvreté monétaire : la pauvreté ancrée dans le temps

La pauvreté monétaire mesurée précédemment est relative dans le sens où elle s'appuie sur un seuil entièrement dépendant de la distribution des niveaux de vie de l'année considérée. On peut s'intéresser à une notion semi-relative, la pauvreté avec un seuil ancré dans le temps : il s'agit de mesurer la part des individus vivant sous un seuil relatif défini une année donnée et qui resterait constant d'une année sur l'autre en termes réels. Ainsi, chaque année t , on peut par exemple mesurer le taux de pauvreté ancré dans le temps $t-1$, c'est-à-dire la part des individus vivant l'année t sous le seuil correspondant au seuil de pauvreté de l'année précédente, simplement réévalué par l'inflation. Cela revient à essayer d'évaluer un taux de pauvreté dans les conditions de l'année précédente.

En 2005, le seuil de pauvreté à 60 % de la médiane vaut 851 euros courants par mois ; le taux de pauvreté correspondant est de 13,1 %. Si l'on conservait le seuil de 2005 (en euros constants, soit 865 euros de 2006), la proportion de personnes pauvres dans la population serait en 2006 de 12,4 % (taux ancré $t-1$), et donc inférieure à celle observée en 2005.

La pauvreté absolue : un essai à partir de seuils étrangers

Mesurer la pauvreté de façon absolue revient à définir des normes de consommation en deçà desquelles une personne ne pourrait vivre décemment. La fixation de ces normes repose sur l'examen, poste de consommation par poste de consommation, et selon la configuration du ménage, des quantités minimales qui doivent être consommées. Pour chacune de ces quantités, il faut de plus convenir d'un prix unitaire à appliquer. La fixation de ce prix fait l'objet d'un débat : les prix les plus bas du marché ne sont pas nécessairement accessibles aux ménages les plus pauvres qui ne peuvent en particulier se déplacer avec autant de facilité qu'un ménage disposant d'un niveau de vie plus élevé et à qui il est également plus difficile d'acheter par grandes quantités, donc moins cher.

Cet exercice a été déjà mené en France par [Herpin, Verger, 1997] pour la population étudiante. La Commission Quinet (*encadré 2*) chargée de la mesure du pouvoir d'achat s'est intéressée à cette question. Elle a envisagé pour cela trois approches : une approche normative, une approche par les consommations des ménages modestes et une par les standards de vie. La première approche a semblé délicate à mettre en œuvre, sauf peut-être dans le domaine de l'alimentation où il existe des experts (les nutritionnistes) et à condition que ceux-ci puissent tomber d'accord sur un

Encadré 2

La « Commission Quinet » et la mesure du pouvoir d'achat des ménages

Mise en place en octobre 2007 par la ministre de l'Économie, des Finances et de l'Emploi à l'occasion de la Conférence sur l'emploi et le pouvoir d'achat, la « Commission Quinet » s'est attachée à analyser et à tenter de réduire le décalage qui existe entre la mesure de l'évolution du pouvoir d'achat de l'ensemble des ménages, telle qu'elle ressort des comptes nationaux, et la perception qu'en ont les Français. La Commission a réuni les diverses administrations intéressées, des experts et des associations de consommateurs. Elle s'est appuyée notamment sur le rapport de MM. Rochefort et Moati au Conseil d'analyse économique, « Mesurer le pouvoir d'achat ».

Ses recommandations s'inspirent largement des concepts utilisés au niveau microéconomique (le niveau de vie) ou des analyses fondées sur les comportements individuels (disparités de revenus et de consommation entre ménages), toutes notions autour desquelles le présent ouvrage est construit. Dans ses conclusions rendues en février 2008, elle rappelle que les indicateurs d'inflation et de pouvoir d'achat produits par l'Insee répondent essentiellement à des objectifs d'analyse conjoncturelle et macroéconomique. Le pouvoir d'achat des ménages – ou plus exactement l'évolution du pouvoir d'achat du revenu disponible brut – est en effet calculé avec les données des comptes nationaux, pour les ménages pris dans leur totali-

té, comme le rapport entre l'évolution du revenu disponible brut de l'ensemble des ménages (indicateur macroéconomique) et celle du prix de la dépense de consommation des ménages.

Afin de mieux rendre compte de la disparité des niveaux de vie et des contraintes qui pèsent sur les ménages, la Commission propose de nouveaux indicateurs de pouvoir d'achat. Il s'agit ainsi de tenir compte du dynamisme de la population française en calculant un indicateur macroéconomique de revenu disponible brut par unité de consommation (inspiré du concept microéconomique de niveau de vie), de mesurer la diversité des évolutions de pouvoir d'achat en particulier entre catégories de ménages et au niveau individuel. La Commission propose également de mieux prendre en compte les nouveaux modes de consommation (dépenses préengagées) et le coût de l'immobilier (indice de prix des logements neufs dans le cadre européen).

L'Insee a d'ores et déjà réalisé plusieurs des progrès suggérés. Le revenu disponible brut par unité de consommation et les dépenses pré-engagées figurent désormais dans les résultats des comptes nationaux. Des statistiques sur les évolutions individuelles de niveau de vie sont présentées dans cet ouvrage (cf. « *Des disparités importantes d'évolutions de niveau de vie* »). Des travaux sur le logement neuf sont en cours, sous l'égide d'Eurostat, afin de construire un indice du coût du logement pour les propriétaires occupants.

panier de biens alimentaires nécessaires selon le type de famille. Dans la deuxième approche, l'examen des dépenses des ménages modestes met notamment en évidence une surreprésentation des postes « boissons alcoolisées-tabac » et « communications », deux postes que la Commission Quinet n'a pas jugé recevable de classer parmi les dépenses nécessaires.

L'approche par les standards de vie s'appuie sur les opinions des Français au sujet des privations matérielles pouvant être considérées comme signes de pauvreté. Elle reflète une conception très stricte de la pauvreté : pour les personnes interrogées, seul un très petit nombre de privations sont jugées inacceptables. En outre, aucun consensus n'émerge sur un panier minimal de consommations. Au total, à l'issue de ces analyses, la majorité des membres de la Commission a considéré que la définition d'un champ des dépenses nécessaires était trop difficile à définir, pour pouvoir donner lieu à ce stade à des recommandations de mesures statistiques concrètes.

Dans les expériences récentes de l'étude de la pauvreté absolue en population générale, la fixation de normes de consommation minimale s'est plutôt centrée sur quelques biens élémentaires : dans la plupart des cas, les biens alimentaires. Les quantités et les prix ont été fixés à une date donnée et le seuil ainsi défini a été actualisé avec l'indice des prix, comme par exemple aux États-Unis (*encadré 3*), ou avec l'évolution du revenu disponible par tête, comme

Encadré 3

La mesure de la pauvreté absolue par le U.S. Census Bureau

Les seuils de pauvreté absolue définis aux États-Unis reposent sur la mise en relation de la consommation alimentaire avec le budget du ménage. Ainsi, c'est à partir de l'étude de nutritionnistes établissant le minimum vital alimentaire que sont construits les seuils de pauvreté. À partir de 48 strates de configurations familiales, on calcule un seuil de pauvreté en multipliant le minimum vital alimentaire par l'inverse du coefficient budgétaire moyen de l'alimentation dans le premier tercile de revenu de la strate considérée. Le minimum vital a été défini en 1963-1964 ; il est depuis actualisé avec l'inflation.

Les revenus pris en compte dans le calcul de la pauvreté par les statisticiens américains sont les suivants [U.S. Census Bureau, 2008] : revenus d'activité, allocations de chômage, salaires, prestations sociales, revenus de l'assistance publique, pensions de guerre, pensions de réversion, intérêts, dividendes, loyers, droits d'auteur, retraites, bourses, pensions alimentaires, aides diverses. Ne sont pas prises en compte les aides en nature (aides au logement, tickets restaurant), les plus ou moins-values financières. Ces revenus sont considérés avant impôt et cotisations salariales.

Cette méthode présente un certain nombre de défauts, notamment liés à l'ancienneté de l'élaboration des seuils. En effet, les coefficients budgétaires de l'alimentation ont été fixés au début des années 1960. Depuis, l'activité féminine a augmenté et la nécessité de faire

garder ses enfants n'est pas prise en compte. L'actualisation des seuils par la seule inflation sur une aussi longue période peut ainsi conduire à une dérive des seuils. L'hétérogénéité de la couverture sociale des ménages n'est pas non plus prise en compte, alors que les coûts liés aux soins médicaux sont très inégalement supportés par les ménages. Les revenus sont considérés avant impôt. La définition des strates ne prend pas en compte la localisation géographique, pourtant très importante dans un pays aussi vaste que les États-Unis.

Pour se rapprocher du périmètre des revenus pris en compte dans la mesure de la pauvreté aux États-Unis, on a retenu pour la France les revenus d'activités et de chômage, les pensions et les prestations sociales hors aides au logement. En revanche, on ne dispose pas de certaines ressources non imposables dans l'ERFS : les bourses d'enseignement scolaire, les bonifications de pension pour les personnes ayant élevé au moins trois enfants. Pour s'appliquer au cas français, le seuil américain a été converti en euros en corrigeant de la parité de pouvoir d'achat entre la France et les États-Unis, parité tenant compte à la fois du taux de change entre le dollar et l'euro, mais aussi des différences de prix entre les deux pays. Le seuil de pauvreté absolue ainsi mesuré s'élève à 736 euros mensuels pour une personne seule de moins de 65 ans ; le seuil de pauvreté relative (60 % du niveau de vie médian) s'élève à 880 euros mensuels. Rappelons toutefois que ces seuils ne sont pas directement comparables puisque les revenus pris en compte sont différents.

en Australie. L'approche retenue ici ne prétend pas définir une norme française de consommation. Elle se limite à comparer les revenus des ménages français à des seuils de pauvreté absolue qui ont pu être définis dans d'autres pays. On se réfère ici aux seuils américain et australien.

Pour se référer à des seuils étrangers, il est nécessaire de retenir le même champ de revenus que dans le pays de référence et de convertir les montants en utilisant les parités de pouvoir d'achat. Au total, alors que le taux de pauvreté s'élève aux États-Unis à 12,3 % en 2006, le taux de pauvreté au seuil américain s'élève en France à 8 %. Si l'on rajoute les prestations de logement dans les revenus français, ce taux passe alors à 6 %.

En Australie, les seuils de pauvreté ont été définis initialement en 1973 à partir du revenu disponible après impôts nécessaire à une famille de deux adultes et deux enfants pour subvenir à ses besoins élémentaires [Whiteford, 2000]. Les seuils de pauvreté des autres configurations familiales ont été déduits d'une échelle d'équivalence. Par la suite, ces seuils ont été actualisés avec l'évolution du revenu disponible des ménages par tête. Si l'on se réfère aux seuils australiens, le taux de pauvreté en France est alors de 7,8 %.

La pauvreté en conditions de vie, autre aspect de la pauvreté

L'analyse de la pauvreté en conditions de vie vient compléter celle de la pauvreté monétaire en se concentrant sur les difficultés matérielles d'existence des ménages. Ces difficultés sont mesurées par le nombre de privations auxquelles le ménage déclare être confronté, parmi un ensemble de vingt-sept pris comme référence. Environ 20 % de la population n'en subissent aucune en 2006, et environ 20 % en subissent une seule (figure 5). Pour ces ménages qui subissent peu de privations, c'est la contrainte de puiser dans les économies pour équilibrer le budget qui vient en tête (un cas sur quatre). Certaines difficultés sont relativement répandues et touchent presque le tiers de la population en 2006 : ne pas pouvoir financer une semaine de vacances, ne pas pouvoir remplacer des meubles. D'autres, plus aiguës, comme l'absence de système de chauffage ou même d'eau chaude dans le logement, sont moins fréquentes (respectivement 6,4 % et 0,8 % de l'ensemble des ménages).

C'est le cumul des privations dans un ménage, et non le manque de l'un de ces éléments pris isolément, qui est significatif de la pauvreté. Par convention, c'est à partir de huit carences

5. Répartition des ménages selon le score de pauvreté en conditions de vie

Valeur du score ¹	En % de la population	En % cumulés
18 et +	0,1	
17	0,2	0,3
16	0,2	0,5
15	0,5	1,0
14	0,5	1,5
13	0,9	2,4
12	1,2	3,6
11	1,5	5,1
10	1,9	7,0
9	2,7	9,7
8	3,0	12,7
7	3,4	16,1
6	4,5	20,6
5	5,5	26,1
4	8,1	34,2
3	10,7	44,9
2	15,8	60,6
1	19,9	80,5
0	19,5	100,0

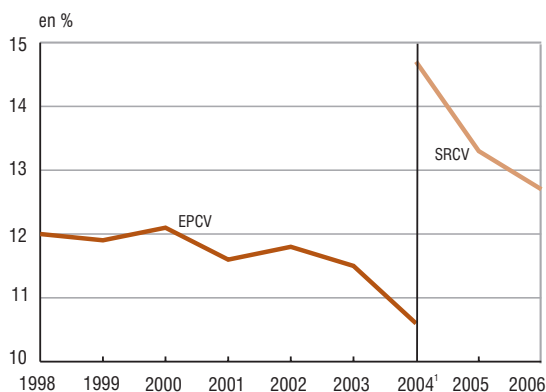
1. Nombre de privations.
Champ : France métropolitaine.
Source : Insee, SRCV 2006.

ou difficultés subies qu'un ménage est qualifié de pauvre en conditions de vie. En 2006, 12,7 % des ménages sont dans cette situation. On observe une tendance à la baisse de ce taux depuis 10 ans. La baisse atteint 1,4 point entre 2004 et 2005 et 0,6 point entre 2005 et 2006 (figure 6).

Les vingt-sept indicateurs de difficultés peuvent être regroupés en quatre grands domaines de la vie quotidienne (encadré 4). L'amélioration la plus notable sur les trois dernières années concerne les retards de paiement. La proportion de ménages dans l'impossibilité de payer à temps des factures, les loyers ou les impôts est en baisse de cinq points depuis 2004, passant de 14,2 % à 9 % en 2006 (figure 7).

La part des ménages concernés par des difficultés relatives au logement diminue aussi significativement. La part des ménages confrontés à trois au moins de ces difficultés est passée de 12,5 % en 1998 à 10,1 % en 2004. Depuis 2004, la part de logements jugés trop petits, trop humides ou trop bruyants recule. Celle des logements très inconfortables (sans salle de bains, ou toilettes, ou eau chaude) reste stable, mais à un niveau bas. Au total, en 2006, 8,3 % des ménages ont été confrontés à au moins trois des neuf difficultés de logement retenues (et plus de la moitié à au moins une). L'équipement moyen des logements neufs s'améliorant (normes de qualité et environnementales), on peut s'attendre à ce que cette évolution se prolonge avec le renouvellement du parc.

6. Taux de pauvreté des ménages en conditions de vie



1. Rupture de série en 2004.

Note : les ménages pauvres en conditions de vie sont soumis à au moins 8 privations ou difficultés.

Champ : France métropolitaine.

Sources : Insee, enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages (EPCV) et enquêtes SRCV depuis 2004.

7. Proportion de ménages rencontrant des difficultés en conditions de vie

en %

Type de difficultés	Part dans la population						Parmi les ménages pauvres ² en 2006
	1998	2001	2004	2004 ¹	2005	2006	
Contrainte budgétaire (3 privations sur 6)	12,5	12,4	11,9	14,0	13,4	13,6	66,4
Restrictions de consommation (4 privations sur 9)	10,5	9,7	9,5	11,5	9,8	12,0	75,2
Retards de paiements (1 privation sur 3)	7,1	6,5	6,8	14,2	12,4	9,0	41,7
Difficultés de logement (3 privations sur 9)	12,5	11,9	10,1	10,3	8,9	8,3	32,7

1. Rupture de série en 2004.

2. Les ménages pauvres en conditions de vie sont soumis à au moins 8 privations ou difficultés.

Champ : France métropolitaine.

Sources : Insee, EPCV jusqu'en 2004 et SRCV depuis 2004.

Les restrictions de consommation rassemblent des privations de nature objective (par exemple, « pouvoir manger de la viande deux fois par semaine »), mais très hétérogènes. Toutefois, depuis 1998, presque tous ces indicateurs ont connu une évolution favorable : par exemple, la proportion de ménages ne pouvant remplacer des meubles usagés baisse de plus de cinq points entre 1998 et 2004, celle des ménages ne pouvant se payer des vêtements neufs passe de 8,8 % à 8,1 %. En effet, la croissance économique facilite d'abord l'accès à ces biens de grande consommation. Entre 2004 et 2006, l'indicateur global de cette dimension (plus de 4 privations sur les 9) reste stable à 12 %.

Sur la période 1998-2004, la part des ménages qui sont confrontés très souvent à un découvert bancaire et celle des ménages qui ont eu recours à leurs économies augmentent (resp. de 1,1 point et de 2,4 points). En revanche, la proportion des ménages endettés au-delà du seuil de 33 %, ou des ménages n'ayant pas d'épargne à disposition diminue. D'autres contraintes de type budgétaire ont en revanche un caractère plus subjectif, certaines exprimant l'opinion du ménage sur son niveau de vie et les difficultés qu'il rencontre dans la gestion

Encadré 4

La pauvreté en conditions de vie, un manque global d'éléments de bien-être matériel

La mesure de la pauvreté en termes de conditions de vie (parfois appelée pauvreté non monétaire) repose sur le repérage d'un certain nombre de privations d'éléments d'un bien-être matériel standard, c'est-à-dire largement diffusés dans la population, ou de difficultés de la vie quotidienne. C'est le cumul de manques ou de difficultés, et non le manque d'un de ces éléments pris isolément, qui est significatif ; ce cumul est mesuré par le nombre total de privations déclarées par le ménage dans l'enquête européenne Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV).

On distingue plusieurs groupes d'indicateurs de difficultés. Le premier concerne l'insuffisance des ressources pour couvrir les dépenses des ménages. Certains des indicateurs qu'il contient illustrent des situations objectives (par exemple « avoir été en découvert bancaire au cours des douze derniers mois », « être soumis à des remboursements d'emprunt élevés par rapport à ses revenus », « ne disposer d'aucune épargne », « avoir des revenus insuffisants pour équilibrer le budget du ménage », « puiser dans ses économies pour équilibrer le budget »). D'autres expriment l'opinion du ménage sur son niveau de vie et les difficultés qu'il rencontre dans la gestion de son budget (par exemple « considérer sa situation financière comme difficile »).

Le deuxième groupe d'indicateurs porte sur les retards de paiement des dépenses courantes (loyers, impôts, facture d'énergie) pour des raisons financières.

Le troisième groupe s'intéresse à quelques restrictions de consommation auxquelles les ménages peuvent être contraints. Les moyens financiers ne permettent pas ou n'ont pas permis de « maintenir le logement à la bonne température », « se payer une semaine de vacances », « remplacer des meubles », « acheter des vêtements chauds », « acheter de la viande », « recevoir parents ou amis », « offrir des cadeaux au moins une fois par an », « posséder deux paires de chaussures », « faire au moins un repas complet pendant la journée (au cours des deux dernières semaines) ». Certaines de ces consommations entraînent des dépenses d'un montant important, interviennent peu souvent ou pourraient être reportées ; d'autres sont considérées communément comme indispensables pour tout ménage vivant en France.

Enfin, les éléments de confort du logement communément admis comme nécessaires à des conditions de vie « normales » et retenus parmi les indicateurs de privation sont l'eau chaude courante, les toilettes et la salle de bains à l'intérieur du logement, et le système de chauffage central ou électrique. La taille du logement est prise en compte par le biais d'un indice de surpeuplement, qui tient compte du nombre de pièces, de la taille du ménage et de sa composition. Enfin, l'opinion des ménages sur la taille de leur logement, la difficulté à le chauffer, l'humidité et le bruit est également intégrée à ce groupe d'indicateurs.

de son budget. Au total, l'indicateur est quasiment stable : en 2006, 13,6 % des ménages sont encore confrontés à au moins trois des six difficultés identifiées, contre 13,4 % l'année précédente.

En 2006, appartenir à un ménage pauvre en conditions de vie va de pair, plus de neuf fois sur dix, avec la privation de vacances ou le non remplacement de meubles usagés, et trois fois sur quatre avec le sentiment que la vie est dure, ou que le revenu couvre les dépenses avec peine. S'il est vrai que faiblesse des revenus et difficultés matérielles sont liées, ces deux notions ne se recouvrent que partiellement. Pauvreté en conditions de vie et pauvreté monétaire sont positivement, mais faiblement corrélées¹. Aussi, en 2006, si plus d'un cinquième de la population subit l'une ou l'autre de ces formes de pauvreté, moins de 5 % des ménages cumulent les deux.

Cependant, les caractéristiques socioéconomiques de ces deux groupes de population sont proches. Toutes choses égales par ailleurs, la pauvreté en conditions de vie est fortement liée au revenu du ménage : le risque est d'autant plus grand que le revenu est faible. En 2006, un ménage dont le niveau de vie évalué sur l'année 2005 est inférieur au premier décile de la distribution des niveaux de vie court un risque 18 fois plus élevé d'être pauvre en conditions de vie, qu'un ménage dont le niveau de vie se situe au-delà du dernier décile (*figure 8*). Et le risque demeure 2,6 fois plus fort pour les 30 % des ménages les plus modestes que pour les autres. Inversement, un ménage pauvre en condition de vie a un risque 3 fois plus élevé d'être pauvre au sens monétaire, au vu de ses revenus de 2005.

Toujours toutes choses égales par ailleurs, le risque de cumuler ces deux formes de pauvreté est 2,7 fois plus élevé pour les personnes nées au Maghreb et 3,8 fois plus élevé pour celles nées en Afrique (hors Maghreb) que pour celles nées en France. Le niveau de diplôme joue dans le sens attendu, opposant les non-diplômés aux titulaires d'un diplôme supérieur au baccalauréat. Le chômage ou une faible insertion sur le marché du travail accroissent aussi ce risque, de même que l'appartenance à une famille monoparentale. ■

1. On mesure un coefficient de corrélation au sens de Pearson de 0,26 entre la situation de pauvreté en conditions de vie en 2006 et la pauvreté monétaire en 2005.

8. Profils sociodémographiques et risque de pauvreté

	Répartition des ménages (%)			Influence des caractéristiques sur le cumul des pauvretés ²
	Ensemble des ménages	Pauvres en conditions de vie uniquement	Pauvres cumulant les deux formes de pauvreté ¹	
Caractéristiques de la personne de référence du ménage				
Âge				
De 16 à 25 ans	6,0	6,5	11,5	1,8
De 26 à 45 ans - Réf.	34,9	41,3	38,0	1
De 46 à 65 ans	33,8	34,2	25,3	0,6
De 66 et plus	25,3	18,0	25,2	n. s. ³
Diplôme				
Sans diplôme	33,7	41,2	53,0	1,6
CAP, BEP, BEPC - Réf.	30,0	35,7	27,0	1
BTS, BAC, BAC+2	22,7	19,2	14,4	0,5
Supérieur	13,2	3,8	5,5	0,4
Pays de naissance				
France - Réf.	87,9	84,1	70,3	1
Europe	4,0	3,7	3,2	n. s.
Maghreb	4,9	8,1	15,2	2,7
Afrique hors Maghreb	1,2	2,4	5,1	3,8
Autres	2,0	1,8	6,3	3,6
Situation principale				
Emploi - Réf.	57,3	56,1	33,0	1
Étudiant	1,0	0,2	4,0	4,2
Chômage	4,5	1,3	24,1	7,9
Retraité	34,1	27,7	25,9	n. s.
Au foyer, handicap	1,3	1,9	4,9	3,1
Autre	1,7	2,9	8,1	5,7
Caractéristiques du ménage				
Type de ménage				
Homme seul	12,0	15,8	14,5	n. s.
Femme seule	19,0	24,9	23,9	n. s.
Famille monoparentale	7,1	14,2	16,8	1,5
Couple sans enfant	27,6	15,8	10,2	0,4
Couple avec enfant - Réf.	31,4	25,5	26,4	1
Autres	3,0	3,7	8,2	n. s.
Statut d'occupation du logement				
Accédants	21,9	16,0	6,7	0,6
Propriétaires et usufruitiers - Réf.	37,1	14,8	20,5	1
Locataires	36,8	67,1	66,8	2,1
Logés gratuitement	4,2	2,1	6,1	2,1
Handicap dans le ménage				
Oui	19,5	26,5	35,5	1,7
Non - Réf.	80,5	73,5	64,5	1

1. Pauvreté monétaire relative et pauvreté en conditions de vie. La pauvreté monétaire est évaluée sur les revenus de l'année 2005.

2. Cette colonne présente les odds ratios issus d'une régression logistique dont la variable dépendante est le cumul des deux formes de pauvreté.

3. Effet non significativement différent de la modalité de référence.

Champ : France métropolitaine.

Lecture : 7,1 % des ménages sont des familles monoparentales, mais elles sont 14,2 % parmi les ménages pauvres en conditions de vie et 16,8 % parmi les ménages pauvres à la fois en conditions de vie et au sens monétaire. Par rapport à un couple avec enfant, une famille monoparentale court un risque 1,5 plus élevé de cumuler les deux formes de pauvreté.

En outre, le niveau de vie du ménage, ne figurant pas dans le tableau mais présent dans le modèle, est sans effet significatif.

Source : Insee, SACV 2006

Pour en savoir plus

Chambaz C., Maurin E. et Hourriez J.-M., « Revenu et niveau de vie d'une génération à l'autre », *Revue économique* n° 47(3), 1996.

Chauvel, « Le destin des générations. Structure sociale et cohortes en France au xx^e siècle », PUF, 1998.

Chardon O., Daguet F. et Vivas E., « Les familles monoparentales, des difficultés à travailler et à se loger », *Insee Première* n° 1195, juin 2008.

Fisher Gordon M., « The development and history of the poverty thresholds », *Social Security Bulletin*, vol. 55, n° 4, 1992.

Goutard L. et Pujol J., « Les niveaux de vie en 2006 », *Insee Première* n° 1203, juillet 2008.

Herpin N. et Verger D., « Les étudiants, les autres jeunes, leur famille et la pauvreté », *Économie et Statistique* n° 308-309-310, 1997.

Insee, Revenus et Patrimoine des ménages, *Synthèses* n° 19, 1998.

Legris B. et Lollivier S., « Le niveau de vie par génération », *Insee Première* n° 423, janvier 1996.

Lollivier S., « Inégalités de niveaux de vie et générations », *Données Sociales*, Insee, 1999.

Lollivier S. et Verger D., « Trois apports des données longitudinales à l'analyse de la pauvreté », *Économie et Statistique* n° 383-384-385, 2005.

Melbourne Institute of Applied Economic and Social Research, « Poverty lines : Australia, December Quarter 2006 », avril 2007, sur www.melbourneinstitute.com.

Rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, 2007-2008, *La Documentation française*, édition 2008.

U.S. Census Bureau, « How the Census Bureau Measures Poverty », 2008, sur www.census.gov.

Whiteford P., « The Australian system of social protection - an overview », Department of family and community services, Policy research Paper n°1, 2000.
